Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901722-20251208-D202554-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 Décembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Gilles FÉREC, Anne-Marie BOUCHER, Philippe PLOUZENNEC, Annick MARCHADOUR, Alain PLAUD, Patrick PHILIPPE, Anne-Marie LOUBOUTIN, Damien LE BRIS, Nathalie AUDIC, Myriam BACQUÉ, Michel LAROUR, Wilfried POULAIN, Michelle AUTRET.

Etaient absents et excusés :
Mme Nicole BOURHIS a donné pouvoir à M. Gilles FÉREC.
Mme Marine HILLION a donné pouvoir à Mme Anne-Marie LOUBOUTIN
Mme Sabrina HASCOËT a donné pouvoir à Mme Michelle AUTRET
Monsieur Gérard EUGÈNE.

Etait absente non excusée :
Julie-Mary BOEZENNEC

Secrétaire de séance : Patrick PHILIPPE

2025-54
Prise en charge par la commune d'une franchise suite à un bris de glace

Lors du débroussaillage par l'un des agents communaux dans l'impasse des aubépines au mois d'août dernier, la vitre du domicile de M. et Mme ABIVEN situé au 1 impasse des aubépines a été cassée. Ces derniers ont fait une déclaration à leur assurance la MACSF.

Le montant total de la facture de remplacement était de 464.20 euros et la MACSF, leurs a remboursé 275.67 euros, après déduction de la franchise de 188.53 euros.
Dans ce cadre, après avoir pris connaissance du sinistre occasionné, le conseil municipal décide :
- de prendre en charge le montant de cette franchise d'un montant de 188.53 €
-d'autoriser M. le Maire à émettre un mandat de cette somme au nom de M. et Mme ABIVEN Joël

Vote :17 Pour : 17

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE LE SECRÉTAIRE

MAIRIE DE PLOMODIERN FINISTÈRE

Joël BLAIZE Patrick PHILIPPE